

CONFÉRENCE

GROUPE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE SUR LES SOCIÉTÉS AFRICAINES (GERSA)

et le Département de sociologie
(Faculté des sciences sociales, Université Laval)

www.fss.ulaval.ca/gersa

Pavillon Charles-De Koninck, local 3324/ Tél. (418) 656-2131 poste 3896

DÉCÈS DES PARENTS ET DEVENIR SCOLAIRE DES ENFANTS AU BURKINA FASO : Enseignements de l'Enquête biographique de 2000

Par

Jean-François KOBIANÉ

Chercheur post-doctoral au Département de démographie
de l'Université de Montréal

Date et lieu de la conférence :

Jeudi 23 mars 2006

à 12 h 15

Local 3464 du Pavillon Alphonse-Desjardins

Bienvenue à tous et à toutes !

Résumé :

Le Burkina Faso est l'un des pays au monde où les niveaux de scolarisation demeurent très faibles. Pour l'année scolaire 2002-2003 par exemple, seulement 36 % des enfants âgés de 7-12 ans fréquentaient une école primaire, preuve que l'objectif d'une *Éducation Pour Tous* reste un défi majeur. Les obstacles à surmonter sont multiples : faiblesse des ressources financières, pesanteurs socio-culturelles et facteurs démographiques. Parmi ces derniers, les conséquences de la mortalité des adultes.

La baisse de la mortalité est entamée au Burkina Faso depuis la fin des années 50. L'espérance de vie à la naissance est ainsi passée de 32 ans en 1960 à 54 ans en 1996. Malgré cette baisse, le niveau de mortalité demeure toujours élevé, alors que dans le même temps un processus de paupérisation est en cours depuis la mise en place des mesures d'austérité économique entreprises au début des années 90 (Programme d'Ajustement Structurel depuis 1991 et dévaluation du Franc CFA en janvier 1994). Dans un tel contexte, quelles peuvent être les conséquences du décès des parents sur le devenir des enfants, notamment leur parcours scolaire. L'Afrique sub-saharienne est bien connue pour ses réseaux de solidarité traditionnelle et la pratique de confiage, institutionnalisée en Afrique de l'Ouest, est l'un des mécanismes par lequel la famille étendue intervient pour réguler les conséquences des « crises » comme le décès parental. Le décès des parents est-il préjudiciable à la scolarisation des enfants (accès à l'école et durée des études), ou au contraire l'intervention de la famille élargie ou celle d'autres institutions non gouvernementales arrivent à en réguler les conséquences ? Y aurait-il des différences selon que c'est le père, la mère ou les deux parents qui décèdent, des différences entre garçons et filles, entre milieu urbain et milieu rural et entre générations ?

Les données utilisées sont issues d'une enquête biographique rétrospective nationale réalisée au Burkina Faso en 2000 auprès de 8 642 personnes âgées de 15-64 ans.